

AIDE - MEMOIRE

des conditions d'admission détaillées au poste vacant

d'ingénieur (m/f)

L'administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette se propose de recruter à plein temps pour les besoins de la Régie des Services d'Approvisionnement un salarié à tâche intellectuelle dont la rémunération est fixée par analogie aux dispositions du règlement grand-ducal du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités des employés communaux (groupe d'indemnité A2, sous-groupe scientifique et technique - niveau d'études Bachelor).

Conditions d'admissibilité :

- être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne tel que déterminé par la loi du 18 décembre 2009 modifiant entre autres l'article 2 de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux ;
- faire preuve d'une connaissance adéquate des trois langues administratives (français, allemand et luxembourgeois) telles que définies par la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues.
- être détenteur d'un grade ou diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur reconnu par l'Etat du siège de l'établissement et sanctionnant l'accomplissement avec succès d'un diplôme universitaire d'ingénieur ou de son équivalent.

Les missions et tâches assignées au nouveau titulaire au sein du service R.M.C. sont entre autres définies comme suit :

- Etre le référent technique du responsable des Services Industriels en matière de Scada (Système de contrôle et d'acquisition de données), de smart metering et de smart grid
- Etre capable d'élaborer des concepts techniques et précis facilitant la prise de décision
- Gérer des projets d'implémentation du lancement jusqu'à la mise en application
- Savoir animer des réunions, rédiger des rapports, suivre les évolutions technologiques
- Mettre en place des tableaux de bord exploitant les données smart metering récoltées via les compteurs intelligents
- Faire preuve de persévérance, de motivation et de méthodologie
- Gérer le personnel du service R.M.C.

Expérience professionnelle:

Une expérience professionnelle d'au moins 5 années est requise ; une expérience acquise dans le domaine du smart metering ou de la gestion d'équipe sera considérée comme un avantage.

Pièces à joindre à la candidature :

1. Lettre de motivation
2. Curriculum vitae détaillé (périodes exactes des occupations professionnelles antérieures)
3. Copies des certificats et diplômes d'études
4. Copie de l'inscription du certificat d'études supérieures au registre prévu par la loi du 17 juin 1963 ayant pour objet de protéger les titres d'enseignement supérieur
5. Copie de la carte d'identité ou du passeport
6. Copie de la carte d'identification de la Sécurité Sociale (matricule national)

7. Extrait récent du casier judiciaire (bulletin No 3)

Les candidatures munies des pièces à l'appui demandées sont à adresser au collège échevinal, b.p. 145, L-4002 Esch-sur-Alzette, pour le **23 novembre 2019** au plus tard.

Les demandes incomplètes ne peuvent pas être prises en considération.

Modalités d'embauche :

Le recrutement se fera sur base des dossiers de candidatures, d'entretien, et le cas échéant suivant d'autres démarches éventuellement à définir.

Le nouveau titulaire sera engagé sous le régime du salarié moyennant un contrat de travail à durée indéterminée prévoyant une période d'essai fixée selon les dispositions légales régissant la matière.

Le degré d'occupation est fixé à 40/40ièmes.

Examen médical d'embauche :

Le nouveau titulaire devra se soumettre, avant d'entrer en fonction, à un examen médical d'embauche auprès du médecin du travail compétent. (Application des dispositions de l'article L-326-1 du code de travail).

Les modalités pratiques de l'examen médical leur seront communiquées en temps utile.

Conditions d'emploi et de rémunération :

La rémunération du nouveau titulaire est fixée par analogie aux articles 19 et 44 du règlement grand-ducal du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités des employés communaux comme suit :

Classement dans la Catégorie A, groupe d'indemnité A2, grade 10, échelon 338 points indiciaires avec application de la valeur réduite du point indiciaire ;

Les dispositions réglementaires concernant l'allocation de famille, allocation de fin d'année et l'allocation de repas en vigueur pour les employés communaux sont applicables à l'égard du nouveau titulaire engagé sous le régime du salarié.

Le salaire est adapté aux variations du nombre indice du coût de la vie suivant les dispositions légales afférentes.

L'administration communale soutient l'égalité professionnelle entre femmes et hommes. Lors de la désignation du nouveau titulaire il est tenu compte du plan à l'égalité des chances.

Esch-sur-Alzette, le 7 novembre 2019.

Le collège échevinal.